

Tunis, le 19/02/2021

NOTE

AUX GESTIONNAIRES DES INFRASTRUCTURES DE PAIEMENT ET DE REGLEMENT N°6

**Objet : Renforcement des mesures de vigilance face aux menaces
cybernétiques.**

Dans l'objectif de renforcer la sécurité des paiements et préserver la stabilité financière dans un contexte de plus en plus marqué par des menaces cybernétiques, les gestionnaires des systèmes de paiement et de règlement sont appelés à :

- Elever le niveau de vigilance et prendre toutes les mesures nécessaires en temps opportun pour renforcer les dispositifs de sécurité à même de rehausser leurs capacités de résilience à l'égard des menaces cybernétiques ;
- Mettre à jour leurs plans de continuité d'activité et s'assurer via des tests réguliers de leur effectivité et leur capacité à assurer la continuité des fonctions critiques ;
- Tenir la Banque Centrale informée de toutes les mesures de vigilance prises et de toutes les alertes et les opérations suspectes et ce, par e-mail à l'adresse suivante : Surveillance.smp@bct.gov.tn.

Le Gouverneur,

Marouane EL ABASSI